

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2013013**

**Signataire : BC/SL**

Séance du Conseil Municipal du 21/02/2013

RAPPORTEUR :      Evelyne YONNET

**OBJET :      Personnel communal : Création de 50 postes Emploi d'avenir**

**EXPOSE :**

Chaque année, plus de 120 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme. Leur insertion professionnelle est ainsi plus difficile et précaire (stages, CDD) et près d'un jeune sur quatre est aujourd'hui au chômage dans notre pays. Le gouvernement a donc proposé un premier dispositif permettant de favoriser l'accès de ces jeunes sans qualification à un emploi et à une formation obligatoire.

L'Assemblée nationale a donc adopté, le 26 octobre dernier, la loi portant création des emplois d'avenir. Ce dispositif est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés (niveau CAP/BEP) ou de niveau Bac + 3 résidant dans une zone prioritaire et en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois au cours des 18 derniers mois. Ces emplois ouvrent droit, pour une durée de trois ans, à une participation de l'Etat fixée à 75% du SMIC brut et d'une exonération des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

Notre ville est une des plus jeunes de France (35% des Albertivillariens ont moins de 25 ans). Sur les 10 000 jeunes de 16 à 25 ans, plus de 4 000 ne sont plus scolarisés, dont 40% ont un niveau de qualification inférieur au BEP ou CAP. Plus de 780 jeunes d'entre eux sont inscrits à Pôle Emploi. Ces chiffres nous donnent une responsabilité dans la promotion des dispositifs facilitant leur accès à l'emploi. Les employeurs potentiels ont ainsi été réunis à plusieurs reprises pour leur présenter le dispositif et les modalités d'accompagnement dont ils peuvent faire l'objet.

Dans le même temps, il apparaît logique et naturel que la ville s'engage dans ce dispositif, à la hauteur des enjeux. L'administration communale, à travers la diversité de ses 150 métiers, les compétences professionnelles des agents qui les occupent, constitue un terrain favorable pour l'accueil de jeunes dans une première expérience professionnelle et dans leur accompagnement vers une qualification.

C'est pourquoi, il est proposé la création de 50 emplois d'avenir. Les services municipaux ont commencé à travailler au recensement des missions susceptibles de les accueillir, avec trois éléments : des postes à forte utilité sociale pour nos concitoyens, un parcours de formation certifiant, qualifiant ou diplômant et un double tutorat, exercé par l'encadrant professionnel sur le terrain de l'acquisition des compétences et par un agent de la ville d'un autre service pour l'accompagnement au monde du travail et à l'autonomie, en lien avec les référents des jeunes au sein de la Mission Locale.

Concernant le recrutement, la ville propose d'organiser conjointement avec la Mission Locale, Pôle Emploi et Cap-emploi, des sessions de recrutement sur une ou plusieurs journées où les

candidats pourront venir s'informer sur les postes proposés et avoir un premier entretien de présélection sur les postes qui ont suscité leur intérêt. La première session pourrait avoir lieu dans les semaines qui viennent.

Il est donc proposé au Conseil de créer 50 emplois d'avenir et d'autoriser le Maire à signer les conventions, contrats et conventions de formation ou de financement afférents.

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /  
Direction des Ressources Humaines**

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2013013**

**Signataire : BC/SL**

**OBJET :Personnel communal : Création de 50 postes Emploi d'avenir**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu les articles L 5134-110 à L5134-127 du Code du Travail,

Vu les décrets 2012-1207, 2012-1210 et 2012-1211 pris en application de la loi du 26 octobre 2012 susvisée et précisant les critères d'éligibilité, le mode de fixation de l'aide de l'Etat et le contrôle de l'obligation en matière de formation du salarié.

Vu l'arrêté du Ministre du Travail, de l'Emploi de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat,

Vu le budget primitif 2013,

A la majorité des membres du conseil les groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" et Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la création de 50 emplois d'avenir,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants nécessaires à la conclusion des emplois d'avenir ainsi que les conventions de formation afférentes.

**SOLLICITE** la participation financière de l'Etat et de tout autre partenaire de ces dispositifs.,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours : 602.64162.020

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 01/03/2013

Publié le : 28/02/2013

Certifié exécutoire le : 01/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué